



## Accident de travail + maladie professionnelle

Par **ffylu**, le **06/04/2009** à **18:03**

Bonjour, je suis en accident de travail depuis oct.07 suivi d'une reconnaissance de maladie professionnelle : tout d'abord je tiens à préciser que mon intention est nullement de profiter du système ,car croyez-moi je me serais bien porté sans avoir ces problèmes de santé, je pense tout simplement que chacun de nous avons des droits et lorsque l'on sait qu'il y a des profiteurs partout ,je me méfie voilà tout!

Donc ma question est la suivante: qu'en est-il des congés payés? je sais que le "statut" de l'accident de travail est différent donc...

est-ce que mon employeur a le droit de me licencier? et si oui peut-il le faire à n'importe quel moment?

Le problème dans l'entreprise où je suis employée est qu'il faut passer par des intermédiaires donc en final je ne sais pas quoi faire!

Merci pour l'aide que vous pourrez m'apporter.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **07/04/2009** à **08:56**

bonjour,

[fluo]qu'en est-il des congés payés?[/fluo]

en accident du travail :

les congés acquis sont reportés même après la période de prise des congés

vous avez droit à vos congés payés dans la limite d'une année sans interruption.

[fluo]est\_ce que mon employeur a le droit de me licencier?[/fluo]

en principe non.. sauf dans 2 cas (faute grave ou impossibilité pour un motif étranger à l'accident de maintenir le contrat de travail)